



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070449

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

Dénomination d'espaces publics.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé de régulariser les deux dénominations suivantes :

- **la Cité Despujols** ainsi que la **Cité de Caulet** situées dans le 4^{ème} canton sont dénommées couramment chez les riverains : rue. De plus, le terme de « cité » désigne des voies ayant un caractère résidentiel et privé. Une cité exprime un espace immobilier et non pas une voirie.

Par conséquent, ces voies pourraient être nommées rue Despujols et rue de Caulet.

Ces propositions ne créeront pas de désagrément aux riverains puisqu'en fait leurs adresses sont bien domiciliées en rue et les plaques de rue sont également intitulées : rue. Il ne s'agit donc que d'une régularisation administrative.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux souhaite rendre hommage aux Justes de France en intégrant leur mémoire au cœur de la Cité. Ces Français ont aidé des Juifs au péril de leur vie sans recherche d'avantages d'ordre matériel ou autre. Pour la mémoire de ces Justes, ce nom doit être gravé dans notre ville. C'est pourquoi, il vous est proposé de dénommer **Esplanade des Justes**, le parvis devant la gare Saint-Jean.

Enfin, notre ville a mené dernièrement, une opération de replantation d'Angéliques sur la rive droite des berges de la Garonne.

L'Angélique des estuaires (*Angelica Heterocarpa*) est une plante protégée en France par l'arrêté ministériel du 20 juillet 1982. Elle pousse exclusivement sur les rives de la Gironde et de la Garonne, Dordogne, Loire, Charente et Adour. Sa présence est une preuve de la richesse du patrimoine naturel de Bordeaux. Dans le cadre de sa politique environnementale, la mairie est consciente depuis longtemps des spécificités de cette espèce botanique et continue de veiller à sa protection. A cet égard, il vous est proposé de dénommer le parc des Berges situé quai des Queyries, en bordure de Garonne : **le parc aux Angéliques**.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir les adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire